**Projet pédagogique**

**Présentation de l’équipe**

Le personnel de la crèche est composé d’une équipe pluridisciplinaire répondant aux normes minimales de l’ONE et complétées de prestations supplémentaires:

1 Directrice ¾ temps –psychologue

1 Infirmière sociale temps-plein

7 puéricultrices temps plein

3 aide-ménagères ½ temps

Un médecin ONE assurera la surveillance médicale préventive.

Un processus de formation continue permettra de remettre en question les pratiques et donc d’évoluer.

Chaque membre de l’équipe participera à la réflexion et aux décisions.

**L’intégration des nouveaux bébés**

L’entrée à la crèche se fera de façon progressive :

* Plusieurs rencontres avec l’enfant accompagné des parents (échange d’informations, mise en confiance,…) sont prévues. Les puéricultrices et les parents apprennent ainsi à se connaitre, une confiance mutuelle s’installe. La puéricultrice apprend à connaître l’enfant qui lui sera confié en présence des personne squi le connaissent le mieux, à savoir ses parents.
* Par la suite, l’enfant restera seul pour des périodes de plus en plus longues (par étape : de 30 minutes à 1 journée entière).L’enfant s’acclimate donc peu à peu à l’ambiance de la crèche.
* Cette période d’adaptation dure en moyenne 2 semaines (cela peut varier en fonction du déroulement de celle-ci).
* le cahier voyageur, le livret d’accueil sont des outils de communication qui suivront l’enfant tout au long de ses années de crèche. Le but est de mieux connaître l’enfant. La puéricultrice y note ses observations concernant les attitudes de l’enfant, ses progrès, ses habitudes, des anecdotes… (Cf.annexe)

**Les puéricultrices référentes**

Chaque puéricultrice prendra en charge particulière un sous-groupe de bébés.

Quand les deux puéricultrices du service seront présentes, c’est la référente qui s’occupera en priorité des enfants de son sous-groupe pour les repas, changes, mises au lit, … qui sont des moments de contact individuels privilégiés.

Les parents s’adresseront de préférence à la puéricultrice référente.

Les puéricultrices veillent à se transmettre les messages de manière à assurer la continuité.

Nous respecterons au mieux ce principe de puéricultrices de référence. Néanmoins, il est possible que, en fonction de l’évolution de l’enfant, celui-ci passe avant sa puéricultrice dans le service suivant ou patiente quelques semaines dans le service précédent. Le bien-être de l’enfant sera toujours privilégié.

**L’accueil quotidien des enfants**

La puéricultrice veille à accorder un moment d’accueil à chaque enfant et à ses parents.

Un rituel d’accueil personnalisé pourrait être mis en place pour chaque enfant afin de le sécuriser et de lui donner des points de repère.

Une organisation quotidienne optimale des moments d’accueil et de départ sera en permanence recherchée afin de garantir le confort de l’ensemble des enfants, des parents et du personnel.

Le matin, nous accueillons, si possible, les enfants avant 10h car nous préférons éviter les allées et venues, ainsi que les conversations, pendant les heures de repas. C’est également l’occasion pour l’enfant de s’acclimater à l’ambiance de la crèche.

Si l’enfant fait une sieste, nous demandons aux parents d’attendre si possible son réveil pour venir le rechercher, de façon à respecter son rythme de sommeil.

Quand une puéricultrice est absente, malade ou en congé, nous essayons de prévenir les parents afin qu’ils puissent préparer l’enfant à être accueilli par la personne remplaçante.

**Les repas**

Les repas seront considérés comme des moments de rencontre, de convivialité et de plaisir. Il sera veillé à respecter les besoins de chaque enfant en suivant les régimes préconisés par les pédiatres et recommandés par l’ONE. L’autonomie de l’enfant sera favorisée en l’enfant pourra participer aux repas à son rythme, de manière active.

**Le jeu - Les périodes d’activité**

L’enfant doit pouvoir être autonome dans ses périodes de jeux, libre de ses mouvements, choisir seul son projet d’activité.

La puéricultrice sera présente, attentive, sécurisante et disponible mais elle interviendra très peu dans les jeux afin de ne pas interrompre l’enfant dans sa découverte, son apprentissage.

Activité autonome ne signifie pas laisser tout faire. Des règles et des limites seront bien entendu fixées (ne pas lancer des jeux à travers la pièce, …) En fonction de l’évolution du groupe, certains jeux qui représentent momentanément un danger seront retirés.

Dans la mesure du possible, nous réduisons le nombre d’interdits.

Chaque interdit est expliqué aux enfants. (Cf. annexe)

Cela nécessite des remises en questions de nos façons de faire et des réflexions régulières en équipe.

Les activités à l’extérieur seront favorisées, chaque fois que le temps le permet.

**L’aménagement de l’espace**

Les plus petits doivent être protégés sans être isolés et les plus grands doivent pouvoir bouger, grimper, expérimenter, sans trop de contraintes. L’espace de jeu est aménagé dans ce but.

Le mobilier est agencé de façon à limiter les allées et venues dans l’espace de vie des enfants et ainsi procurer le calme nécessaire à la détente et à la concentration de chacun.

Chez les plus petits et les moyens, l’espace de soin communique avec l’espace de jeux. Le mobilier est disposé de façon à garantir des possibilités d’échanges entre les enfants et la puéricultrice.

La crèche dispose d’une terrasse et d’un jardin sécurisé.

Le mobilier, les tapis, les jeux sont toujours disposés de la même manière. En effet, il est très important pour les enfants d’avoir beaucoup de points de repères. Cela les sécurise.

**Le sommeil**

Chaque service possède son local « chambres ». Un petit lit y est attribué à chaque enfant.

Mis à part le « doudou » qui a un rôle affectif (et la tétine si demandé par les parents), aucun jouet ne sera placé dans le lit de l’enfant.

Le rythme de sommeil de chaque enfant sera respecté, notamment en observant et réagissant aux signes de fatigue. Lors du coucher, nous mettons également en place des points repères (position de l’enfant et de ce qui l’entoure, petite musique d’endormissement,…).

**Le changement de service**

Au moment des changements de services, la présence de la puéricultrice référente est particulièrement importante. Les enfants vont s’habituer à de nouveaux locaux, de nouveaux points de repères, intégrer de nouveaux interdits.

Les changements seront organisés de la manière la plus progressive possible, et introduits un à un. Pendant plusieurs semaines, les enfants vont chaque jour passer un ou plusieurs moments dans le service des plus grands. Ces moments seront de plus en plus longs au fur et à mesure que les puéricultrices sentiront les enfants plus à l’aise.

**L’apprentissage de la propreté**

En accord avec les parents, nous commencerons progressivement l’apprentissage de la propreté quand l’enfant nous semblera physiologiquement prêt et motivé.

Nous mettrons l’enfant à la toilette, à sa demande, sur des petits WC dans le « coin toilettes » du service des grands.

Nous veillerons à respecter le rythme de chaque enfant, sans précipiter son évolution, sans forcer l’enfant et en prenant le temps nécessaire.

Une fois la propreté acquise, l’enfant pourra se rendre à la toilette de manière autonome.

**Le personnel social et infirmier**

Une infirmière sociale est engagée pour répondre aux normes préconisées par l’ONE.

Ce membre du personnel participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif ainsi qu'à l'organisation générale de la crèche.

Il assure l'accueil des enfants et leur bien-être physique et psychique. Chargé de leur éveil à travers différentes activités, il les accompagne aussi lors des repas et des siestes.

Il prend en charge la prévention et la surveillance médico-sociale des enfants.

Il forme le personnel aux différentes règles d'hygiène en collectivité. De plus, il éduque et sensibilise les enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle. Il participe aux visites médicales et assure leur suivi, voire leur organisation.

Il accompagne également la direction dans son rôle d'encadrement d'équipe et de gestion administrative de la crèche. Il pourra ainsi être amené à élaborer les plannings du personnel, en cas de besoin.

En tant qu’interlocuteur privilégié, il répond aux questions des parents et, s’il dépiste un problème chez un enfant, les en informe.

**La consultation médicale**

Un médecin généraliste assure la consultation au sein de notre crèche.

La date de consultation est communiquée 1 semaine à l’avance afin de permettre aux parents de se libérer plus facilement s’ils souhaitent y assister et de penser à nous amener le carnet ONE de l’enfant dans lequel sera transcrit le compte-rendu de la consultation. Il est d’ailleurs fortement recommandé que le carnet ONE de l’enfant soit présent dans le casier de l’enfant tous les jours car il pourrait être utile en cas de problème médical à la crèche.

Il est important qu’au moins un des parents soit présent lors de la première consultation. C’est le point de départ de la collaboration, centrée sur la santé de l’enfant, entre le médecin, le personnel infirmier, la direction et les parents.

**L’organisation de la fin de séjour**

La fin de séjour est une étape essentielle, tout comme l’entrée et les transferts de services, elle devra être progressive. Le thème de l’école sera abordé par la puéricultrice. L’enfant concerné pourra raconter ses visites à l’école, les autres pourront intervenir et l’idée de la séparation sera ainsi amorcée.

Lors du dernier jour que l’enfant passe à la crèche, un petit goûter aura lieu. Les parents apportent généralement un gâteau. C’est un jour de fête qui permet à chacun de se dire au-revoir et d’expliquer aux enfants le départ de leur petit compagnon de jeux.

La fin de séjour est une étape essentielle, tant pour celui qui s’en va (enfant, professionnelle, stagiaire,…), que pour ceux qui restent.

**Le respect de la déontologie**

Il nous semble important d’élaborer un code de déontologie et d’appliquer celui-ci à notre pratique quotidienne.

Nous respecterons notamment les règles déontologiques suivantes :

* *Une situation difficile impliquant une personne n’est abordée autant que possible qu’en sa présence ;*
* *La critique d’une pratique, si elle s’avère nécessaire, est exprimée de manière constructive et sans jugement de la personne concernée ;*
* *Les orientations prises par le milieu d’accueil concernant les pratiques professionnelles sont respectées ;*
* *Lorsqu’un(e) professionnel(le) est témoin de pratiques s’écartant significativement du projet éducatif, il (elle) veille à ce que la question soit traitée le moment venu avec la personne et/ou en équipe et si les pratiques constatées présentent un risque immédiat pour l’enfant, il (elle) s’autorise à intervenir directement. Tout(e) professionnel(le) a le devoir d’informer un responsable (direction, PO, ONE) s’il est témoin d’un dysfonctionnement grave ;*
* *Le(la) professionnel(le) évite de recevoir les critiques de parents par rapport à un(e) collègue : il(elle) les invite à prendre contact directement avec ce(tte) collègue et/ou la direction.*

**Addenda au projet pédagogique**

**Plan d’amélioration de la qualité :2012-2015**

Afin d’améliorer ses pratiques et ses connaissances mais également de pouvoir mettre en œuvre le projet éducatif, l’équipe a suivi diverses formations sur les thèmes de l’alimentation, de l’hygiène, des techniques de réanimation, de la conduite d’un entretien d’évaluation, de la relation avec les parents, de l’organisation des temps pédagogique, du manuel d’autocontrôle de l’AFSCA, du rôle de la volante… . Les réunions d’équipe permettent également, à raison d’une fois par mois, de se remettre en question, d’élaborer des projets et de réfléchir aux pistes d’amélioration. Dans l’optique de tisser des liens avec les parents, une réunion de parents aura lieu chaque année. En 2014, cette réunion s’est présentée sous la forme d’un « Apéro de parents » qui a permis de faire plus ample connaissance avec eux et de montrer, à travers un « projet photo », la vie de leurs petits bouts à la crèche. Nous avons également réalisé un livret d’accueil, un dossier reprenant des informations diverses telles que le ROI, projet pédagogique, le tableau d’évictions,… ainsi que le contrat. De plus, afin de faire le lien entre la maison et la crèche, nous avons décidé de mettre en place le carnet voyageur qui décrit des moments vécus par l’enfant. Des fiches ont également été conçues en vue d’harmoniser les pratiques : fiches de communication, de familiarisation, des fiches -menus, des fiches de rythme,…

Dans le but d’aménager l’espace de vie pour encourager le désir et le développement de l’enfant nous avons également fait quelques modifications, notamment au niveau de la décoration : rajout de couleur dans le hall et le couloir, affichage d’  « une maison » qui reprend les photos des enfants côtoyant la crèche. Plus récemment, dans le service des grands, ce même type d’affiche permet de voir qui est présent au jour le jour. Pour améliorer la sécurité et le bien- être des enfants et de l’équipe, des barrières ont été disposées dans les coins changes, des étagères permettent de ranger les jeux et du papier opacifiant sur les fenêtres permet que les enfants soient moins distraits. Des panneaux permettent d’informer l’équipe et les parents : menu, horaire des puéricultrices par service,…. Enfin, les espaces extérieurs ont été clôturés.

**Addenda au projet pédagogique**

**Plan d’amélioration de la qualité : 2015-2018**

Pendant 3 années supplémentaires, nous nous sommes attelées à poursuivre les objectifs entamés dans notre premier plan d’amélioration de la qualité 2012-2015. Nous avons travaillé sur 2 axes principaux :

* le premier concernant la professionnalisation de l’équipe et la cohérence des pratiques.

Ainsi, différentes choses ont été mises sur pied :

* Un code de déontologie propre à notre structure a été réalisé
* Le rôle de la puéricultrice volante a été clarifié et notifié
* Une journée de formation dispensée par Save my life pour « améliorer la prévention et les réactions face aux risques d’incidents » a été organisée
* Une procédure d’évacuation a été réfléchie et testée
* Différentes formations ont été suivies notamment en ce qui concerne l’alimentation et l’hygiène afin d’être toujours au courant des règles en vigueur au niveau de l’ONE et de l’AFSCA
* La mise en place d’un meilleur système de communication entre chaque membre de l’équipe.
* Le second axe a porté sur l’aménagement de l’espace pour optimiser le bien-être des enfants, des parents et de l’équipe.

Au niveau du bâtiment, de nombreux petits travaux ont eu lieu comme les peintures dans le hall pour dynamiser la crèche, le rabotage des châssis pour optimiser la sécurité, l’acquisition de nouveaux lits suite à l’augmentation de la capacité, la mise en place de plexiglas autour des poutres dans les services pour sécuriser et limiter les incidents. Pour pouvoir effectuer l’entretien du bâtiment et divers travaux, une période de fermeture a été instaurée depuis juillet 2016.

De plus, les règles de manutention et d’ergonomie ont été revues afin d’améliorer le bien-être physique du personnel pour lui permettre d’être au top pour prendre soin des enfants.